

Fiche Thématique

La gestion des biodéchets, une dynamique pour votre territoire

Chaque année en région Grand Est, environ 30 kg/habitant de nourriture sont jetés et 70 kg/habitant de déchets alimentaires et d'huiles alimentaires sont mêlées aux ordures ménagères résiduelles qui finissent à l'incinération. De plus 50 kg/habitant de déchets verts sont déposés en déchèterie mais leur brûlage perdure.

Aussi, pour limiter le gâchis et favoriser le retour au sol de tous ces biodéchets, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est définit des objectifs d'évitement et de détournement ambitieux pour 2025 et pour 2031.

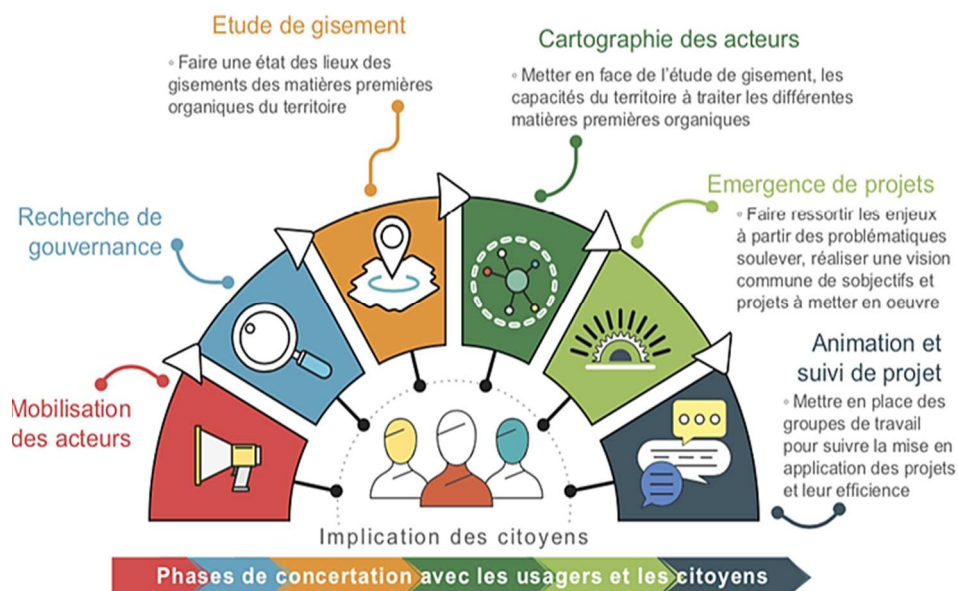
Pourquoi agir ?

- Parce que les déchets organiques produits et détenus par les industries agroalimentaires, les métiers de bouche, la distribution et la restauration collective ainsi que les collectivités forment une seule et même ressource,
- Pour renforcer les partenariats avec le monde agricole et rendre aux sols agricoles locaux la fraction organique que les pratiques culturales intensives leur ont fait perdre,
- Parce que rapprocher producteurs et utilisateurs de matières organiques du territoire permet de construire dans la concertation une boucle locale d'économie circulaire,
- Pour améliorer les performances économiques et environnementales des services publics et développer des emplois d'animation.
- Parce que lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser le lien social par la gestion de proximité des biodéchets des ménages aident à changer les comportements,
- Pour la montée en compétences des agents, des relais de terrain et des citoyens.

Objectifs à 3 ans : des actions partenariales opérationnelles d'évitement, de collecte et de gestion des biodéchets sur le territoire et sur les territoires limitrophes en synergie avec le tri à la source des biodéchets du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Comment agir ?

- En posant l'**état des lieux du territoire** (périmètre, flux, producteurs/détenteurs/utilisateurs, niveaux de gestion, coûts), analyse AFOM, pistes d'amélioration
- En **construisant puis en mettant en œuvre en concertation** avec élus et acteurs locaux la **boucle locale d'économie circulaire centrée sur les déchets organiques**



Cadrage ADEME

Rappel du cadre attendu pour répondre à Accélérateur de transitions :

- Sur la thématique : temps dédié ½ à 1 Equivalent Temps Plein (1 seule personne) en fonction de l'organisation interne de la collectivité sur le pilotage des référentiels Cit'ergie et économie circulaire
- Association indispensable de l'ADEME au recrutement
- Aucune mission répondant à des attentes réglementaires ne pourra être traitée par cette personne.

Attentes préalables :

- Programme local de prévention des DMA adopté ou engagement d'adoption en 2021
- Tri à la source des biodéchets issus des DMA opérationnel ou planifié pour l'échéance réglementaire du 01/01/2024.

Missions

- Piloter la démarche de construction de la boucle locale d'économie circulaire centrée sur les déchets organiques en cohérence avec le référentiel « économie circulaire » de la collectivité.
- Tenir le tableau de bord de suivi et s'assurer de l'atteinte ou non des objectifs
- L'état des lieux et l'animation de la concertation pourront être confiés à un prestataire (méthodologie et cahiers des charges disponibles auprès de l'ADEME)
- Partager avec les partenaires (CRCI, CRMA, CRAGE, organisations professionnelles) le plan d'actions de la boucle locale et les besoins d'accompagnement
- Accompagner la mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions le cas échéant
- Suivre les actions et les dossiers de demande d'aide qui en découlent le cas échéant
- Faire la promotion de la démarche et valoriser les actions engagées

Livrables spécifiques

- Cartographie des gisements et des flux, des équipements, des acteurs locaux ou limitrophes,
- Plan d'actions détaillé de la boucle locale, tableau de suivi des indicateurs, analyses AFOM

Gouvernance et cadre de travail attendu

Sur le poste dédié à cette thématique, le(la) chargé(e) de mission sera intégré(e) au service environnement ou économique de la collectivité. Un élu référent sera désigné. Le chargé de mission sera en lien direct avec cet élu.

Sinon, le poste pourra être rattaché à la direction des services, ou – a minima – une lettre de mission sera rédigée cadrant le travail transversal d'animation et de coordination Climat-Air-Energie-Economie Circulaire, nécessaire au pilotage du référentiel de transition écologique (Cit'ergie et Economie Circulaire).

Outils et réseaux mis à disposition

Réseau Compost plus et Réseau compost citoyen Grand Est animent les deux facettes du tri à la source des biodéchets issus des DMA. Les collectivités et/ou acteurs économiques engagés dans la démarche « accélérateur de transitions » sont invités à adhérer pour échanger sur les bonnes pratiques, les moyens d'accompagnement, les facteurs d'échec et de réussite de leur propre démarche.

RITMO, SYPREA, RISPO

Formations : CNFPT, FNCCR, RCC Grand Est

Ressources méthodologiques, synthèses thématique et retours d'expérience OPTIGEDE :

<https://www.optigede.ademe.fr>

